



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

accidents

Question écrite n° 52607

Texte de la question

M. Michel Sainte-Marie attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur une proposition permettant de renforcer la prévention des accidents automobiles. Il lui rapporte l'idée d'un habitant de sa circonscription qui propose d'installer des bornes gratuites de vérification de la pression des pneumatiques notamment dans les stations d'essence des grandes surfaces. Il lui rappelle qu'un grand nombre d'accidents de la route sont dus à un défaut de gonflage des pneumatiques. Or la majorité des automobilistes se fournissent en essence dans les grandes surfaces. Aussi il lui demande s'il ne conviendrait pas d'instituer un programme d'aide à l'installation de stations de gonflage à proximité des lieux d'achat de carburant.

Texte de la réponse

Les propriétaires des véhicules ont la responsabilité de les maintenir en bon état d'entretien, et en particulier de veiller à ce que la pression des pneumatiques ne soit pas inférieure aux préconisations du constructeur, car il en va de leur propre sécurité. Le Gouvernement ne peut qu'encourager les initiatives de toute nature permettant de rappeler aux automobilistes cette exigence et de leur donner les moyens de contrôler et de gonfler leurs pneus, notamment à proximité des stations-services ou des grandes surfaces. Il est clair que les équipements et le service correspondant ont un coût et que l'utilisateur ou le prestataire de service en paient le prix. Par ailleurs, le prix du contrôle et du gonflage des pneus est souvent gratuit et en tout cas négligeable par rapport à la sécurité induite et aux économies réalisées sur l'usure et la détérioration des pneumatiques.

Données clés

Auteur : [M. Michel Sainte-Marie](#)

Circonscription : Gironde (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52607

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 octobre 2000, page 5989

Réponse publiée le : 19 mars 2001, page 1690